



## L'informateur

# 81 – le 21 juin 2020

Aujourd'hui, un seul sujet.

### 1. Notre recyclage, à nous, menacé de disparition

L'automne dernier, la municipalité de Saint-Alban nous a indiqué leur intention de classer comme **déchets** les matières recyclables déposées dans les conteneurs à la sortie de notre route d'accès. Le problème ? leur trop grande contamination par la présence excessive de déchets ou vidanges, « *matières résiduelles non-recyclables* » en langue administrative.

Les centres de tri des matières recyclables sont équipés pour traiter mécaniquement certaines matières, mais pas toutes. Des employés doivent donc trier les matières reçues et en retirer, le plus souvent manuellement, tous les produits non-compatibles, lesquels sont ensuite envoyés à l'enfouissement. Quand le « taux de rejet » devient trop élevé, il devient carrément plus efficace d'oublier le centre de tri et d'envoyer les conteneurs contaminés directement à l'enfouissement, incluant les matières recyclables qui s'y trouvent. Les efforts des « bons recycleurs » se trouvent donc anéantis. C'est ce qui est arrivé avec les matières du Lac Clair.

Puis, ayant remarqué une diminution de cette « pollution » de nos matières recyclables, la municipalité en a repris le tri mais en nous avertissant qu'une nette amélioration devait encore survenir sinon...

Vous n'êtes pas heureux de ça ? Nous non plus.

Alors, pour éviter l'interruption de ce service important qui rejoint les valeurs de tous au Lac Clair, il est primordial que nous n'envoyions dans les conteneurs de recyclage que les seules matières qui doivent s'y trouver. Il faut savoir que les centres de tri ne sont pas tous équipés de la même façon; ce qui se recycle à Québec ne se recycle pas nécessairement à Neuville. Consultez, en page 3 du présent Bulletin, un fascicule préparé par la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf*, la RRGMRP, indiquant ce qui peut être recyclé. Ainsi, seulement le papier, carton et les contenants en plastique, verre et métal doivent s'y trouver. Aussi, il est fortement recommandé de ne pas placer vos recyclables dans des sacs pour ordures; le camionneur pensera qu'il s'agit de déchets et risque d'envoyer le conteneur directement vers l'enfouissement. Placez-les dans les sacs bleus transparents conçus pour identifier les matières recyclables.

Le fascicule de la RRGMRP n'en parle pas mais il est évident que le bois, les feuilles ou herbes mortes, les appareils électroménagers et autres débris de démolition ou de construction ne doivent absolument pas se retrouver dans les conteneurs. Tout ça doit obligatoirement être acheminé à un écocentre. Avis à tous et aussi, aux entrepreneurs qui réalisent des travaux chez vous !

En cas de doute, il est préférable de jeter les matières dans les bacs de vidange que dans ceux prévus pour le recyclage.

Pour traiter les matières qui, tout en étant recyclables, ne peuvent l'être au centre de tri, la RRGMRP opère six écocentres, dont vous pouvez avoir les informations sur heures d'ouverture et emplacement au site [www.laregieverte.ca/ecocentres/nos-ecocentres/](http://www.laregieverte.ca/ecocentres/nos-ecocentres/). Le plus près de nous est celui de St-Alban, 1160, route Philomène-Thibodeau (route 354) G0A 3B0.

Le recyclage permet non seulement de réduire l'enfouissement mais il contribue aussi à diminuer la consommation de ressources naturelles et à réduire notre empreinte écologique.

L'adhésion de tous est essentielle à la réussite de cet effort collectif, vous en conviendrez. Assurons-nous que nos efforts personnels ne soient pas inutiles en sensibilisant nos copropriétaires, nos invités, nos entrepreneurs sur l'importance de cette démarche essentielle que nous avons certainement tous à cœur.

*Vos administrateurs*

[www.lacclair.org](http://www.lacclair.org)



# MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉES

**Bien vider les contenants.  
Rincer légèrement.**



**Séparer les matières  
différentes.**



**Ne pas utiliser  
de sac opaque.**



## PAPIER

- Articles en papier **non plastifié**
- Papier déchiqueté et retailles (dans un sac noué transparent)



## CONTENANTS EN PLASTIQUE

- Bouteilles et contenants identifiés 1 2 3 4 5 6 7
- Sacs 2 4 5 et pellicule extensible (*Saran Wrap*) **propres** (regroupés dans un sac noué translucide)



## CONTENANTS EN VERRE

- Bouteilles et pots (couverture séparé)



## CARTON

- Articles en carton **peu souillés**
- Contenants multicouches



## CONTENANTS EN MÉTAL

- Contenants, canettes et papier d'aluminium (en boule)
- Boîtes de conserve (couverture inséré à l'intérieur)
- Pots de peinture **vides et secs** (couverture séparé)



RRGMRP